

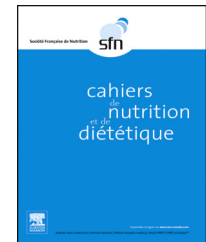


Disponible en ligne sur

**ScienceDirect**  
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

**EM|consulte**  
www.em-consulte.com



## Informations

### News

#### Vie de la société

##### ■ Bourses de voyage SFN

La Société française de nutrition souhaite favoriser la participation de jeunes chercheurs à des congrès nationaux et internationaux, pour y présenter un travail de recherche en nutrition. Ce prix doit leur permettre de financer une partie des frais de voyage, d'inscription au congrès et d'hôtellerie à l'exclusion de la restauration.

Ces prix s'adressent à des candidats, étudiants ou jeunes chercheurs non statutaires, doctorants ou en stage post-doctoral, ayant un résumé accepté par le comité scientifique du congrès, de préférence pour une communication orale. Le directeur du laboratoire dont est issu le candidat devra être membre de la SFN et à jour de cotisation annuelle.

Le montant de la bourse de voyage est fixé au maximum à 800 € pour un congrès à l'étranger et 500 € pour un congrès en France.

Date limite d'envoi de la demande : 6 semaines avant le départ au congrès. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Téléchargement du dossier : [www.sf-nutrition.org](http://www.sf-nutrition.org).

#### Actualités

##### ■ Bisphénol A : l'EFSA conclut à l'absence de risque mais baisse la DJT ?

Suite à la publication de nouvelles recherches scientifiques sur le Bisphénol A (BPA) depuis 2006, le groupe scientifique de l'EFSA sur les matériaux en contact avec les aliments (CEF) a estimé nécessaire de réévaluer complètement son analyse sur l'exposition au BPA (alimentaire et non alimentaire) et les risques pour la santé humaine. En septembre 2013 puis en janvier 2014, l'Agence européenne soumettait deux rapports provisoires à consultation publique. L'un sur l'exposition et l'autre sur les risques sanitaires. L'Anses soulignait alors l'important travail réalisé mais pointait certaines divergences quant à la prise en compte des

incertitudes et différences d'interprétation dans l'analyse des études disponibles. Pour l'Anses, certaines publications prises en compte par l'EFSA étaient critiquables et certains critères essentiels pas suffisamment considérés. De plus, la classification des effets suivant les critères de plausibilité (avérés, suspectés, controversés...) n'était pas clairement retranscrite dans le rapport final. L'Anses regrettait que certains effets, notamment sur le système nerveux central, le métabolisme et sur la glande mammaire, n'aient pas été considérés comme suffisamment probants par l'EFSA. De même, l'Anses regrettait que l'incertitude soit souvent utilisée dans le rapport de l'EFSA comme argument pour considérer qu'un effet n'est pas probable. Après avoir publié son avis sur ce pré-rapport, l'Agence française a rencontré à plusieurs reprises l'Agence européenne pour travailler sur ces points de divergence. Résultat : quelques divergences persistent mais l'Anses se félicite des échanges réalisés.

L'EFSA conclut dans son rapport final que le BPA ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs aux niveaux actuels d'exposition (via l'alimentation, les papiers thermiques, jouets, poussières et les cosmétiques). Cependant, elle préconise tout de même une diminution significative de la dose journalière tolérée du Bisphénol A à 4 µg/kg de poids corporel par jour, soit douze fois et demi moins que le niveau précédent. Et l'EFSA attend les résultats d'une étude en cours chez le rat, sur l'exposition pré et post-natales au BPA pour se donner le droit de réévaluer cette DJT. Dans son rapport, l'EFSA précise que les estimations les plus élevées pour l'exposition cumulée au BPA sont de 3 à 5 fois inférieures à cette dose, selon le groupe d'âge et 4 à 15 fois plus faible que celles estimées par l'EFSA en 2006. Concernant les effets potentiels du BPA sur la santé, l'EFSA en a identifié plusieurs sur la base des études sur les animaux et à hautes doses (100 fois la DJT). Elles indiquent que le BPA est susceptible d'avoir des effets indésirables sur les reins, le foie et les glandes mammaires. En revanche, l'EFSA considère comme peu probables les effets du BPA sur les systèmes reproductifs, nerveux, immunitaire, métabolique et cardiovasculaire ainsi que le développement de cancers. Les experts de l'EFSA estiment aussi qu'il n'existe pas de preuve d'une relation dose-réponse non monotone. Des positions qui marquent donc encore quelques désaccords avec celle

de l'Anses. Quoi qu'il en soit, en France à partir de janvier 2015, l'utilisation du Bisphénol A est interdite dans tous les contenants alimentaires. Et l'Anses attend beaucoup de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) qui doit se prononcer pour une éventuelle restriction de l'usage du BPA dans les papiers thermiques.

Quant à la demande de l'Anses de classer en catégorie 1B le BPA, cela reste à la Commission européenne de le décider.

On ne peut qu'être étonné des divergences d'appréciation entre les experts nationaux et européens et la réduction de la DJT par l'EFSA ne manquera pas de susciter quelques interrogations car elle semble paradoxale eu égard à l'avis global d'absence de risque. Voilà qui ne renforcera pas la confiance du public dans l'expertise scientifique – on sait que les certitudes sont difficiles à établir – et relancera peut-être la polémique qu'a soulevée l'interdiction française du BPA... d'autant plus que les produits de remplacement ne semblent pas non dénués de toxicité.

Le non-spécialiste en toxicologie a lu quelques articles montrant les mécanismes d'action du BPA à l'échelon cellulaire, à faible dose (?).

Trop prudente l'Anses? Pas sûr.

EFSA avis scientifique sur le Bisphénol A – 21 janvier 2015 [www.efsa.europa.eu](http://www.efsa.europa.eu) Anses – Communiqué du 21 janvier 2015 et avis du 14 mars 2014 [www.anses.fr](http://www.anses.fr).

C. Costa et B. Guy-Grand

## ■ Édulcorants intenses : pas d'intérêt nutritionnel démontré

En France, les édulcorants intenses les plus utilisés sont l'aspartame, l'acésulfame K et le sucralose. Ils sont en général consommés dans un objectif de réduction de la consommation de sucre et de l'apport énergétique et comme aide au contrôle de la glycémie chez les sujets diabétiques. Aucune évaluation globale des risques et bénéfices nutritionnels de ces produits n'ayant été conduite au niveau européen, l'Anses s'est autosaisie pour le faire. À l'issue de ce travail, l'Agence française, rejoignant les conclusions de l'EFSA, considère qu'il n'y a pas de bénéfices démontrés à consommer des édulcorants intenses sur le contrôle du poids, la glycémie chez les sujets diabétiques ou l'incidence du diabète de type 2. Il est vrai qu'une telle démonstration est difficile à apporter, des résultats discordants apparaissant au gré des études en fonction de leur durée, courte ou longue, des types de populations étudiées, de la nature des aliments édulcorés (boissons ou aliments solides), de la réduction des apports énergétiques et des modifications qualitatives de l'alimentation effectivement obtenues, etc. L'Association internationale des édulcorants (ISA) dans son communiqué de presse commentant le rapport de l'ANSES se montre évidemment moins négative et s'appuie sur un « consensus » concernant les effets bénéfiques des édulcorants parus en 2014 dans Nutrition Bulletin et sur un article tout récent paru dans Obesity (Cf. analyse d'article ce numéro). Pour ceux qui accusent les sodas sucrés de faire le lit de l'obésité voire du diabète (?), difficile de ne pas attribuer à la version édulcorée quelques vertus !

Ce travail de l'ANSES ne permet pas non plus d'établir de lien entre la consommation des édulcorants et l'habitude au goût sucré, ni de lien avec des risques accrus de diabète (c'est bien ce que nous avons prévu – CND 2014 p. 243) ou de cancers. L'ISA s'en félicite, évidemment.

L'Anses souligne toutefois la nécessité de mener de nouveaux travaux de recherche sur les bénéfices et risques nutritionnels liés à leur consommation, en particulier chez l'enfant. Quid du développement du goût, de l'impact sur les préférences alimentaires, le contrôle de la prise alimentaire? Ainsi que dans les populations spécifiques: femmes enceintes, diabétiques, consommateurs réguliers. Enfin, l'agence conclut qu'il n'y a pas lieu d'encourager la substitution du sucre par des édulcorants intenses dans le cadre d'une politique de santé publique.

Étonnamment, l'Anses ne se prononce pas sur l'intérêt des édulcorants pour la santé bucco-dentaire. Ils semblent pourtant présenter un intérêt en se substituant au sucre dans un grand nombre de médicaments, chewing-gum, bonbons et dentifrices.

Anses – Édulcorants intenses : pas d'intérêt nutritionnel démontré pour les usages alimentaires. 9 janvier 2015 [www.anses.fr](http://www.anses.fr) et communiqué de presse ISA février 2015.

C. Costa et B. Guy-Grand

## ■ Poisson/méthylmercure : à chaque État membre d'évaluer le bénéfice risque

Devant la difficulté à établir des recommandations globales de consommation de poisson et fruits de mer à l'échelon européen, l'EFSA a créé plusieurs scénarios selon les poissons et fruits de mer ingérées, les quantités consommées, les groupes d'âge considérés et la proportion de consommateurs de ces produits. Les poissons les plus contributifs aux apports en méthylmercure sont le thon, l'espadon, le cabillaud et le brochet pour toutes les tranches d'âges avec en plus le colin pour les enfants.

Ces scénarios révèlent que dans certains pays, certains groupes de population, notamment les enfants de 3 à 10 ans, atteignent le seuil de sécurité ou « dose hebdomadaire tolérable » (DHT) de méthylmercure avant même d'atteindre des niveaux de consommation apportant des bénéfices nutritionnels. L'EFSA conclut que pour les enfants et les femmes en âge de procréer, il est préférable de recommander la consommation d'espèces à faible teneur en méthylmercure afin de ne pas dépasser la DHT de 1,3 mg/kg de poids corporel. À chaque état membre de se pencher sur son mode de consommation de poisson et fruits de mer pour évaluer le risque que les consommateurs dépassent les niveaux de méthylmercure et la façon de les aider à profiter au mieux des bienfaits de la consommation de poisson sur la santé.

Consommation de poisson : les scénarios donnent des indications sur le rapport bénéfices-risques EFSA 22 janvier 2015. [www.efsa.europa.eu](http://www.efsa.europa.eu).

C. Costa

## ■ L'EFSA dévoile ses priorités pour 2015

Pour 2015, l'EFSA prévoit un vaste programme : l'adoption de 400 productions scientifiques, le renouvellement de huit des groupes scientifiques de l'autorité et de son comité scientifique et l'organisation de la deuxième conférence scientifique de l'EFSA à Milan (dans le cadre de l'exposition 2015).

Des projets seront aussi lancés sur la gestion de l'expertise, le traitement des données et de l'information, le développement de nouvelles approches méthodologiques

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/2681234>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/2681234>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)